

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5761

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Quartiers du Champlong et des Basses Barolles - Mise en oeuvre des actions de gestion de proximité - Participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre des actions du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise mises en œuvre dans la commune de Saint Genis Laval, la gestion de proximité devient un des axes d'intervention prioritaire.

Dès cette année, peuvent être engagés les travaux d'amélioration des espaces extérieurs du quartier du Champlong.

Ces travaux consisteraient en :

- la réfection de voiries privées,
- l'amélioration de passages traversants,
- la mise en place de barrières et de corbeilles à papier,
- la réhabilitation d'un jardin d'enfants et d'un terrain de boules,
- la mise en place de jeux.

Ces aménagements seraient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la SACVL, propriétaire des espaces.

Le coût de cette opération est évalué à 1 200 000 F TTC et la communauté urbaine de Lyon est sollicitée pour une participation à hauteur de 400 000 F.

Par ailleurs, compte tenu de la complexité inhérente à la mise en œuvre des différentes actions de gestion de proximité, notamment dans le quartier des Basses Barolles qui regroupe des ensembles immobiliers d'HLM et des copropriétés, la mise en place d'un agent de développement s'avère nécessaire.

En effet, l'absence de hiérarchisation des espaces et l'organisation des bâtiments crée une situation complexe qui implique la mise en place d'une gestion urbaine et sociale de proximité afin de répondre aux attentes des habitants.

Pour rendre le dispositif opérationnel, la commune de Saint Genis Laval a décidé de recruter cet agent de développement qui serait chargé d'assurer le suivi des actions dans le quartier des Basses Barolles avec la participation de l'Etat et de la communauté urbaine de Lyon.

Le coût total de la mission, pour l'année 2000, est estimé à 209 000 F et serait financé comme suit :

- Etat	54 000 F
- Commune	95 000 F
- Communauté urbaine	60 000 F

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement de la participation financière de la communauté urbaine de Lyon à :

a) - la SACVL pour les travaux d'amélioration des espaces extérieurs du quartier du Champlong à Saint Genis Laval,

b) - la mission d'agent de développement dans le quartier des Basses Barolles à Saint Genis Laval.

2° - Autorise monsieur le président à signer, d'une part, la convention afférente, d'autre part, la convention à intervenir avec la commune de Saint Genis Laval.

3° - La dépense prévisionnelle correspondante en fonctionnement sera prélevée sur les crédits prévus au titre des autorisations de programme pour l'exercice 2001 - comptes 657 280 et 657 340 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,